

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/31
WT/DS292/25
WT/DS293/25
31 mars 2006

(06-1473)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 30 mars 2006 et adressée à l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Le Groupe spécial saisi de la question *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292 et WT/DS293) a indiqué dans sa communication à l'ORD du 21 décembre 2005 (WT/DS291/30, WT/DS292/24 et WT/DS293/24) qu'il comptait remettre ses rapports finals aux parties d'ici à la fin de mars 2006. Toutefois, il ne sera pas possible au Groupe spécial de le faire. Le Groupe spécial doit encore recevoir, dans la deuxième quinzaine d'avril, de nouvelles observations des Parties sur ses rapports intérimaires. Il estime qu'il remettra ses rapports finals aux parties pour la mi-mai 2006. À ce stade, le Secrétariat devra achever la traduction des rapports avant qu'ils ne soient distribués aux Membres. Étant donné la longueur et la complexité sans précédent de ces rapports, il n'est pas possible de donner une date exacte de distribution aux Membres. Il est estimé que les rapports du Groupe spécial seront distribués aux Membres au plus tard à la fin de septembre 2006.
